

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. CLAMME Sébastien, 1^{er} adjoint et maire par intérim de la Commune de LACHAMBRE, à la suite de la convocation en date du 1^{er} avril 2021 adressée à chaque Membre du Conseil Municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

EN EXERCICE : douze

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : neuf, à savoir :

M. Sébastien CLAMME, 1^{er} Adjoint

Mme. Astride BRISTIEL, Adjointe

MMES Béatrice COMINU, Murielle DORNINGER, Line MESSING, Valérie KOKOSCHINEG

M. Antoine NISI, Yannick LIPPOLIS, Anthony TUSCHL

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE PROCURATION A DES MEMBRES PRESENTS : deux, à savoir :

Jacques BARDELMANN procuration à Astride BRISTIEL

Piera CHIGHINE procuration à Sébastien CLAMME

ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE DE PROCURATION : zéro

ABSENTS NON EXCUSES : un, à savoir :

Françoise LEBAILLY

Point 1 : Vote des taxes locales 2021

Monsieur le Maire par intérim rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

Taxe d'habitation : 18,75% (suppression)

Foncier bâti : 12 %

Foncier non bâti : 45,09 %

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, taux de 14.26%.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 26.26 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 12 % et du taux 2020 du département, soit 14.26 %

Les taux ne variant pas, ils se présentent ainsi pour l'année 2021 :

Foncier bâti : 26.26 % (12% + 14.26 % taux départemental transféré)

Foncier non bâti : 45,09 %

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide, à l'unanimité, de voter les taux des taxes locales pour 2021 comme mentionnés ci-dessus.

Point n°2 : Vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif 2021 arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 579 276.69 euros
- Recettes : 579 276.69 euros (dont 41 873.75 € virement SI)

Section d'investissement :

- Dépenses : 99 733.70euros dont 8 102.41 € RAR
- Recettes : 99 733.70 euros

Total du BP = Dépenses	679 010.39 euros
Recettes	679 010.39 euros

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 comme mentionné ci-dessus.

Point n°3 (Point supplémentaire) : Répartition dépenses 6232-6532-6536

A la demande de la Trésorerie de Saint-Avoid et notamment de la Chambre Régionale des comptes, il nous est demandé de lister et d'estimer le montant affectés aux principales dépenses des comptes

- « Fêtes et cérémonies » cpte 6232 :
- Cérémonies (11 novembre – St Martin – vœux) : 1650
- Fleurs (anniversaires aînés et doyens) : 700
- Repas des aînés : 3000
- Noces : 200
- Saint-Nicolas écoles-périscolaire : 600
- 6150
- « Frais de représentation du Maire » cpte 6536 :
- Frais de représentation du Maire : 0
- « Frais de mission des maires, adjoints et conseillers » cpte 6532 :
- Frais de mission : 0

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0








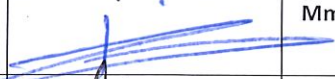


Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Approuve, à l'unanimité, les montants affectés aux principales dépenses des comptes.

RAPPEL DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- Point 1 : Vote des taxes locales 2021
Point 2 : Vote du Budget Primitif 2021
Point 3 : Répartition dépenses 6232-6532-6536

DIVERS

Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature
M. BARDELMANN Jacques		Mme BRISTIEL Astride	
Mme DORNINGER Murielle		M. NISI Antoine	
Mme KOKOSCHINEG Valérie		M. CLAMME Sébastien	
M. LIPPOLIS Yannick		Mme CHICHINE Piera	
M. TUSCHL Anthony		Mme MESSING Line	
Mme COMINU Béatrice		Mme LEBAILLY Françoise	